

Timeline Victoires

Notes et commentaires

1315 - Interdiction du Servage

En France, l'esclavage qui était une institution courante chez les peuples de l'Antiquité, avait disparu avec le Bas Empire sous l'influence de l'Église catholique. Cette condition qui permet d'acheter et de vendre des êtres humains comme des meubles, ne doit pas être confondue avec le servage, ou main-morte personnelle, qui au contraire les immobilise, les attache à leur terre. La première loi interdisant dans tout le royaume de France le servage, ou servitude réelle, a été donnée par le roi Louis X, il s'agit de l'édit du 3 juillet 1315. Cet édit permet à tout esclave qui vient en France d'être affranchi : « **Le sol français affranchit l'esclave qui le touche** ».

En vertu de ces principes, dans les colonies françaises, la liberté et la plénitude des droits attachés à nationalité française étaient automatiquement accordée aux populations indigènes dès lors qu'elles se faisaient baptiser. La politique officielle de peuplement des rois de France se basait sur le développement des populations indigènes et sur une immigration volontaire de population de souche française.

L'esclavage a été rétabli officieusement sur le territoire français avec l'importation illégale d'esclaves noirs dans les îles françaises d'Amérique, en particulier dans les Antilles. En 1685, à l'initiative du ministre de la marine Colbert, une ordonnance, connue par la suite sous le nom de **Code noir**, est prise pour leur donner un statut juridique. Les parlements refuseront de l'enregistrer, comme contraire aux principes du droit français.

1789 - Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (parfois abrégée en DDHC) est un texte fondamental de la Révolution française, qui énonce un ensemble de droits naturels individuels et les conditions de leur mise en œuvre. La Déclaration est un des trois textes visés par le préambule de la Constitution française du 4 octobre 1958. Sa valeur constitutionnelle est reconnue par le Conseil constitutionnel depuis 1971. Ses dispositions font donc partie du droit positif français, et se placent au plus haut niveau de la hiérarchie des normes en France.

1791 - Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne d'Olympe de Gouges

1804 - Révolution haïtienne

Napoléon promulgue la Loi du 20 mai 1802 qui maintient l'esclavage dans les colonies françaises où il n'avait pu être aboli, ces dernières étant passées sous domination anglaise. C'est en apprenant le rétablissement de l'esclavage à la Guadeloupe qu'Alexandre Pétion donne le signal de la révolte, le 13 octobre 1802.

Le 19 novembre 1803, la capitulation du Cap après la défaite des 2.000 rescapés du corps expéditionnaire français décimé par la fièvre jaune face à plus de 20.000 insurgés à la bataille de Vertières. Rochambeau capitule et négocie l'évacuation de l'île sous 10 jours.

La première république noire libre du monde vient alors de naître.

L'indépendance d'Haïti marque la fin du colonialisme. La révolution haïtienne est en particulier montrée du doigt, tout en suscitant des espoirs, lorsque Pétion en fit une base de repli pour les mouvements révolutionnaires d'Amérique latine en portant assistance à Francisco de Miranda et Simón Bolívar.

1828 - Société de secours mutuel des canuts

Les sociétés de secours mutuel sont des organisations qui pratiquent l'entraide entre les adhérents pour réduire l'impact de problèmes comme la maladie, l'infirmité, les accidents, le chômage, le décès ou, plus marginalement, la retraite.

Les sociétés de secours mutuel sont les ancêtres des mutuelles telles que régies par la Charte de la mutualité.

Ces sociétés sont apparues au XVIII^e siècle, où elles ont succédé aux corporations. Elles sont abolies provisoirement sous la Révolution par le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier pour renaître sous le Premier Empire.

Les canuts de Lyon étaient regroupés en 1828 au sein de la société du Devoir mutuel et versaient un droit d'entrée de 3 francs et une cotisation mensuelle d'un franc.

Au 31 décembre 1862, on comptait en France 4 582 sociétés de secours mutuel, comprenant 639 044 membres, dont 73 881 honoraires, et 565 163 participants. Les derniers se composent de 478 855 hommes et 86 308 femmes.

L'État surveille les sociétés de secours mutuel, car les fonds peuvent à l'occasion servir à soutenir une grève.

Le mutuellisme est une théorie économique socialiste libertaire issue de la pensée de Pierre-Joseph Proudhon.

Le mutuellisme prône des relations économiques devant être le plus égales possibles, les prix étant basés sur la quantité de travail nécessaire à la production.

En France, ce mouvement compte jusqu'à deux mille caisses de secours mutuel en 1848.

Ce système est en opposition complète avec la loi de l'offre et de la demande, base du capitalisme. Les parties ne cherchent plus à obtenir le maximum ou le minimum d'un objet par spéulation sur les besoins de l'autre partie, mais le prix juste.

Si Lyon est encore aujourd'hui un centre de vie mutualiste important, la capitale des Gaules s'est aussi imposée, à de nombreux titres, comme un élément majeur de l'histoire de la

Mutualité, de la structuration du mouvement ou de son affirmation comme un acteur social innovant.

Le dynamisme de la Mutualité lyonnaise se révèle également durant les révoltes des canuts des années 1830. En 1831, les ouvriers de la soierie se soulèvent pour obtenir une revalorisation des tarifs de la profession. La place centrale occupée par les dirigeants mutualistes dans cette insurrection, et en premier lieu ceux du Devoir mutuel, fondé en 1828, est symptomatique de la double facette de la mutualité : sous couvert d'activités officielles de prise en charge des besoins sociaux, les sociétés de secours mutuels participent souvent activement à la lutte ouvrière clandestine. Lyon se révèle aussi avant-gardiste dans la politique sanitaire et sociale mutualiste : en 1857, y est créée la première pharmacie mutualiste, encore une fois à l'initiative des canuts.

1831 - Première révolte des canuts

Les canuts, étant soumis à de rudes conditions de travail (ils travaillaient dix-huit heures par jour), se révoltent à de nombreuses reprises. Leur première révolte, en novembre 1831, est considérée comme l'une des premières révoltes ouvrières. Ils occupent Lyon aux cris de : « **Vivre libre en travaillant ou mourir en combattant !** ». Le roi Louis-Philippe envoie 20 000 hommes de troupe et 150 canons pour réprimer l'émeute.

1848 - Décret d'abolition de l'esclavage

Le Décret d'abolition du 27 avril, signé par tous les membres du gouvernement parut le 5 mars 1848. 250 000 esclaves des colonies françaises devaient être émancipés.

La loi du 30 avril 1849 institue des indemnités accordées aux anciens propriétaires d'esclaves. Le décret de 1848 ne prévoyait pas quel serait le statut des esclaves présents sur les territoires d'éventuelles nouvelles colonies.

Le 12 décembre 1905, un décret s'appliquant à l'Afrique-Occidentale française interdit l'atteinte à la liberté d'un tiers : il prohiba, sans l'évoquer explicitement, la pratique esclavagiste. La tolérance à l'esclavage resta cependant élevée

1918 - Makhnovtchina

« Mort à tous ceux qui s'opposent à la liberté des travailleurs ! », le drapeau de la Makhnovchtchina.

Un mois après la Révolution d'Octobre, l'arrivée au pouvoir des bolcheviks, qui ont comme mot d'ordre « la paix immédiate », débouche en décembre sur l'armistice de Brest Litovsk puis sur la paix signée en mars 1918. La Russie renonce à sa souveraineté sur plusieurs territoires et reconnaît l'indépendance de l'Ukraine « grenier à blé et cœur industriel de la Russie » qui est aussitôt occupée par les armées austro-allemandes.

À cette occupation étrangère s'ajoute une guerre civile entre les bolchéviks et les Blancs de Dénikine. C'est dans ce cadre que se situe le soulèvement initié par Makhno qui après avoir combattu les Allemands et les Blancs en Ukraine résiste au pouvoir centralisateur des bolchéviks.

Après la victoire contre les Blancs, l'Armée rouge qui a passé trois alliances tactiques temporaires avec Makhno, a désormais les mains libres et se retourne contre lui.

Parallèlement à ses activités militaires, Makhno contribue à la création, sur une région de trois cents kilomètres de diamètre qui va de la mer Noire au Donbass, d'un embryon de société rurale libertaire fondée sur l'autogestion. Durant plusieurs mois, les paysans ukrainiens eurent le sentiment de vivre - d'après les témoignages de l'époque - « sans aucun pouvoir politique » Des communes libres s'auto-organisent sur les bases de l'entraide matérielle et morale, et des principes «non-autoritaires» et égalitaires.

Makhno est partisan de Soviets de travail libres qui contrairement aux Soviets politiques des bolchéviks, sont des organes d'auto-gouvernement qui encouragent les libertés d'expression, de parole, de presse et d'association

1929 - Fondation de la revue "Annales. Histoire, Sciences sociales."

De manière générale, l'histoire sociale réfute une approche événementielle de l'histoire et préfère se pencher sur des faits socio-économiques. Elle s'intéresse aux grands groupes sociaux et leurs interactions au sein de la société et non aux individus en particulier.

L'histoire sociale remporte un grand succès durant le XX^e siècle, mais à partir des années 1970, le courant est victime de son succès et de son trop large spectre de recherche.

Les Annales. Histoire, Sciences sociales est une revue historique fondée début 1929 par Marc Bloch et Lucien Febvre, deux historiens alors en poste à l'Université de Strasbourg, sous le nom d'Annales d'histoire économique et sociale.

Marc Léopold Benjamin Bloch, né le 6 juillet 1886 à Lyon (Rhône) et mort le 16 juin 1944 à Saint-Didier-de-Formans (Ain) Ancien combattant de la Première Guerre mondiale et de la Seconde Guerre mondiale. Membre de la Résistance durant l'Occupation, il est arrêté, torturé, puis exécuté par la Gestapo le 16 juin 1944.

1936 - Accords de Matignon

Front anti-fasciste. Front Populaire. Grèves.

Ainsi, le 7 juin 1936, les accords Matignon furent signés par la CGT et le patronat, à l'initiative du gouvernement. Ces accords mettaient en place, entre autres, le droit syndical, et prévoyaient une hausse des salaires de plus de 7 à 15 % selon les branches professionnelles, soit environ 12 % en moyenne sur toute la France. Quelques jours plus tard, bien que ces mesures ne figurent pas dans le programme du Front populaire, par deux lois votées par le Parlement, les premiers congés payés (2 semaines) furent instaurés, et la semaine de travail passa de 48 à 40 heures. Pour les ouvriers et employés partant en vacances, Léo Lagrange créa des billets de train avec 40 % de réduction, qui existent toujours. Ces accords n'empêchèrent pas les grèves et les occupations de se poursuivre, souvent jusqu'en juillet 1936.

Le 29 juillet fut votée la retraite des mineurs et, le 28 août, une loi sur les allocations chômage. Une politique de nationalisations fut mise sur pied, dans l'industrie aéronautique, d'armement (7 août), puis dans les chemins de fer (naissance de la SNCF en 1937). La Banque de France ne fut pas nationalisée, mais la tutelle de l'État s'accrut et le droit de vote s'étendit à tous les actionnaires (il était jusqu'alors réservé aux 200 plus gros).

1944 - Droit de vote des femmes en France

- Dans son article 21, le projet de constitution du 30 janvier 1944 du maréchal Pétain stipule que « sont électeurs aux assemblées nationales les Français et Françaises nés de père français », les femmes n'étant pas éligibles. Mais son article 22 instaure le vote familial : c'est le père qui exerce le droit de vote, et « éventuellement » la mère lorsqu'elle est chef de famille.
- Le 21 avril 1944, le droit de vote est accordé aux femmes en France par une ordonnance (après un amendement du communiste Fernand Grenier) du Comité français de la Libération nationale, signée par Charles de Gaulle depuis Alger. Il n'est utilisé que le 29 avril 1945 pour les élections municipales, puis en octobre pour les élections à l'Assemblée constituante.

1945 - Mise en place de la Sécurité Sociale, entre autre, par Ambroise Croizat

Ambroise Croizat est ministre du Travail du général de Gaulle . C'est à ce poste qu'il dirige la mise en place du système de protection sociale : assurance maladie, système de retraites, allocations familiales, et amélioration du droit du travail français, avec les comités d'entreprise, la médecine du travail, la réglementation des heures supplémentaires, le statut des mineurs Son influence s'exerce aussi sur les projets concernant les comités d'entreprise, le statut des délégués du personnel, les conventions collectives, la prévention et la réparation des accidents du travail, le régime des prestations familiales. En vingt-huit mois, il accomplit ainsi une œuvre considérable.

« Jamais nous ne tolérerons que ne soit renié un seul des avantages de la sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie, cette loi humaine et de progrès... »

— Dernier discours d'Ambroise Croizat à la tribune de l'Assemblée nationale, en octobre 1950

1945 - Décret portant statut de la mutualité

En 1945, l'État Français prend une ordonnance portant statut de la mutualité. Elle prévoit notamment que « Les sociétés mutualistes sont des groupements qui, au moyen des cotisations de leurs membres, se proposent de mener, dans l'intérêt de ceux-ci ou de leur famille, une action de prévoyance, de solidarité ou d'entraide ».

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, avec une vision de reconstruction de la France et de son système d'assurance santé, la Mutualité et la Mutuelle prennent une place prépondérante dans l'organisation et la gestion sociale des prestations médicales des français.

La Mutuelle va jouer un rôle essentiel dans le financement des dépenses de santé, puis la protection de la famille, notamment par des outils de prévoyance, puis de la gestion des biens aux personnes. Elles reposent sur des principes mutualistes, prévus aujourd'hui par le premier livre du Code de la mutualité.

1948 - Déclaration universelle des droits de l'homme

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) est adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 à Paris. Elle précise les droits fondamentaux de l'homme.

50 États sur les 58 participants devaient adopter cette charte universelle. Aucun État ne s'est prononcé contre et seuls huit se sont abstenus. Parmi eux, l'Afrique du Sud de l'apartheid refuse l'affirmation au droit à l'égalité devant la loi sans distinction de naissance ou de race ; l'Arabie saoudite conteste l'égalité homme-femme. La Pologne, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et l'Union soviétique (Russie, Ukraine, Biélorussie), s'abstiennent, quant à eux, en raison d'un différend concernant la définition du principe fondamental d'universalité tel qu'il est énoncé dans l'article 2 alinéa 1.

1952 - Frantz Fanon publie Peau noire masques blancs

Ibrahim Frantz Fanon, né Frantz Fanon le 20 juillet 1925 à Fort-de-France (Martinique) et mort le 6 décembre 1961 à Bethesda, est un psychiatre et essayiste français fortement impliqué dans la lutte pour l'indépendance de l'Algérie et dans un combat international dressant une solidarité entre « frères » opprimés.

Il est l'un des fondateurs du courant de pensée tiers-mondiste.

Durant toute sa vie, il cherche à analyser les conséquences psychologiques de la colonisation à la fois sur le colon et sur le colonisé. Dans ses livres les plus connus, il analyse le processus de décolonisation sous les angles sociologiques, philosophiques et psychiatriques. Il a également écrit des articles importants dans sa discipline, la psychiatrie.

Pour Fanon, c'est bien plutôt la colonisation qui entraîne une dépersonnalisation, qui fait de l'homme colonisé un être « infantilisé, opprimé, rejeté, déshumanisé, acculturé, aliéné », propre à être pris en charge par l'autorité colonisatrice.

« La première chose que l'indigène apprend, c'est à rester à sa place, à ne pas dépasser les limites ; c'est pourquoi les rêves de l'indigène sont des rêves musculaires, des rêves d'action, des rêves agressifs. Je rêve que je saute, que je nage, que je cours, que je grimpe. Je rêve que j'éclate de rire, que je franchis le fleuve d'une enjambée, que je suis poursuivi par une meute de voitures qui ne me rattrapent jamais. Pendant la colonisation, le colonisé n'arrête pas de se libérer entre neuf heures du soir et six heures du matin. Cette agressivité sédimentée dans ses muscles, le colonisé va d'abord la manifester contre les siens. C'est la période où les nègres se bouffent entre eux et où les policiers, les juges d'instruction ne savent plus où donner de la tête devant l'étonnante criminalité nord-africaine. »

1962 - Accords d'Évian

Les accords d'Évian sont le résultat de négociations entre les représentants du Gouvernement de la République française et du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) pour mettre fin à la guerre d'Algérie. Ces accords, secrètement négociés les semaines précédentes aux Rousses, près de la frontière suisse, sont signés le 18 mars 1962 à l'hôtel du parc, à Évian-les-Bains et se traduisent immédiatement par un cessez-le-feu applicable sur tout le territoire algérien dès le lendemain 19 mars à midi. Ils sont ratifiés, côté français, par le référendum du 8 avril 1962 organisé en France métropolitaine, donnant au gouvernement par 91 % des votes les pleins pouvoirs pour appliquer les accords, et côté algérien, par le référendum d'autodétermination du 1^{er} juillet 1962.

Ces accords mettent fin officiellement à sept années et cinq mois de guerre, ayant opposé environ 130 000 combattants algériens à 400 000 combattants français et ayant causé la mort

de 250 000 à 400 000 Algériens (jusqu'à un million et demi selon l'État algérien), 28 500 soldats français, 30 000 à 90 000 harkis, 4 000 à 6 000 civils européens (ainsi qu'environ 65 000 blessés).

Les convictions du général de Gaulle sur l'incompatibilité des Français et des Africains le conduisent à opter également pour la séparation de la métropole et des territoires d'Afrique subsaharienne. En octobre 1958, la communauté française étant nouvellement créée, le Conseil de gouvernement du Gabon, s'appuyant sur l'article 76 de la Constitution, demande à devenir un département français. Léon Mba, président du Gabon, charge Louis Sanmarco de présenter la demande auprès du gouvernement métropolitain. Reçu à Paris par le ministre de l'Outre-mer, Bernard Cornut-Gentille, Louis Sanmarco reçoit cette réponse sans ambiguïté : « Sanmarco, vous êtes tombé sur la tête ? N'avons-nous pas assez des Antilles ? Allez, indépendance comme tout le monde ! ». La réponse du ministre Cornut-Gentille reflète la pensée du général de Gaulle, qui explique plus tard à Peyrefitte : « **Nous ne pouvons pas tenir à bout de bras cette population prolifique comme des lapins. Nos comptoirs, nos escales, nos petits territoires d'outre-mer, ça va, ce sont des poussières. Le reste est trop lourd** ».

Le général de Gaulle explique également à Alain Peyrefitte : « Vous croyez que je ne le sais pas, que la décolonisation est désastreuse pour l'Afrique ? (...) Qu'ils vont connaître à nouveau les guerres tribales, la sorcellerie, l'anthropophagie ? (...) Que quinze ou vingt ans de tutelle de plus nous auraient permis de moderniser leur agriculture, de les doter d'infrastructures, d'éradiquer complètement la lèpre, la maladie du sommeil, etc. C'est vrai que cette indépendance était prématurée mais que voulez-vous que j'y fasse ? Et puis (il baisse la voix), vous savez, c'était pour nous une chance à saisir : nous débarrasser de ce fardeau, beaucoup trop lourd maintenant pour nos épaules, à mesure que les peuples ont de plus en plus soif d'égalité. Nous avons échappé au pire ! Heureusement que la plupart de nos Africains ont bien voulu prendre paisiblement le chemin de l'autonomie, puis de l'indépendance »

1965 -

Le mari n'est plus le « chef de famille ». La femme peut exercer une profession et ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation du mari.

1967 - Loi Neuwirth

La loi Neuwirth est une loi française adoptée par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1967 qui autorise l'usage des contraceptifs, et notamment la contraception orale. Nommée d'après Lucien Neuwirth, le député gaulliste qui la proposa, cette loi vient abroger celle du 31 juillet 1920 qui interdisait non seulement toute contraception, mais jusqu'à l'information sur les moyens contraceptifs. Promulguée le 28 décembre 1967, la loi n'est pleinement appliquée qu'à partir de 1972 à cause de multiples freinages de l'administration.

1968 - Vincennes

Le Centre universitaire de Vincennes, dit également Centre universitaire expérimental de Vincennes, a été créé à l'automne 1968 sur décision du ministre français de l'éducation

nationale Edgar Faure avec pour objectif de répondre aux conséquences universitaires du mouvement étudiant de mai 1968. Il avait l'ambition d'être un foyer d'innovation net, se caractérisant par son ouverture sur le monde contemporain, ce qui implique son ouverture aux salariés non bacheliers (seconde chance), des disciplines jusque-là non enseignées à l'université (arts, urbanisme, etc.), de nombreux cours en soirée, une pédagogie reposant sur des groupes restreints, une large liberté de choix offerte aux étudiants pour définir leur parcours.

Ce centre expérimental était caractérisé par une grande liberté laissée aux étudiants et aux mouvements politiques de gauche de l'après-mai 1968, et par une grande effervescence politique.

Construit dans le bois de Vincennes, sur un terrain appartenant à la ville de Paris, le centre universitaire est rasé en 1980, en trois jours seulement, après le déménagement de l'université à Saint-Denis, contre la volonté de ses responsables et de ses usagers. Il n'en reste aujourd'hui aucune trace sur le site.

1971 - Première action de Greenpeace et fin des essais nucléaires américains en Alaska

- 1971 : à la suite de la première action de Greenpeace, les États-Unis mettent fin à leur campagne d'essais nucléaires à Amchitka, en Alaska.
- 1978 : les actions de Greenpeace mettent fin au massacre des phoques, chassés pour leurs peaux, dans les Orcades, en Écosse.
- 1983: Moratoire sur le rejet en mer de déchets radioactifs voté par la convention de Londres
- 1989 : Adoption par les Nations unies d'un moratoire sur l'utilisation des filets dérivants. Greenpeace avait révélé le caractère destructif de cette méthode de pêche
- 1991: Signature du traité de l'Antarctique interdisant l'exploitation minière pour 50 ans
- 1994 : la convention de Bâle interdit l'exportation de déchets toxiques, des pays OCDE vers des pays non OCDE.

1972 - Fondation du GISTI

Le Groupe d'information et de soutien des immigrés, abrégé en GISTI, anciennement le Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés, est une association à but non lucratif de défense et d'aide juridique des étrangers en France.

Organisation militante, située « très nettement à gauche », le Gisti entend participer au débat d'idées et aux luttes de terrain, aux niveaux national et européen, en relation avec des associations d'immigrés, des associations de défense des droits de l'homme et des organisations syndicales et familiales. Le Gisti est devenu depuis sa fondation en [1972](#) un contributeur reconnu dans les recherches et débats sur les politiques migratoires. Le grand nombre d'arrêts « GISTI » du Conseil d'État (1975, 1978, 1990, 2003 et 2012) témoigne de l'importance et de la singularité de cette association dans l'espace des organisations de défense des droits de l'homme. Le Gisti fournit aussi un important travail de soutien juridique aux immigrés.

Il se constitue en association loi de 1901, avec pour objet : « de réunir toutes les informations sur la situation juridique, économique et sociale des étrangers et des immigrés ; d'informer les

étrangers des conditions de l'exercice et de la protection de leurs droits ; de soutenir, par tous moyens, leur action en vue de la reconnaissance et du respect de leurs droits, sur la base du principe d'égalité ; de combattre toutes les formes de racisme et de discrimination, directe ou indirecte, et assister celles et ceux qui en sont victimes ; de promouvoir la liberté de circulation.

»

Son originalité réside dans une double approche, à la fois concrète et juridique, des questions liées aux droits des étrangers et des immigrés en France. Ainsi, le Gisti assure la publication et l'analyse de nombreux textes, notamment des circulaires administratives, qui ne sont pas rendus publics par l'administration. Il se bat ainsi contre le « droit occulte »¹, en obligeant l'administration à rendre publique sa politique de « contrôle des flux de l'immigration ». En outre, grâce à une équipe de juristes bénévoles (dont Jean-Jacques de Felice, qui dès les années 1950 défend des Algériens vivant dans des bidonvilles), il assure auprès des populations concernées un service de consultations par téléphone et par courrier, ainsi qu'une permanence d'accueil hebdomadaire.

Le Gisti est une association atypique dès sa fondation en 1972: il a été en effet l'un des premiers groupes à revendiquer l'appropriation du droit, à un moment où ce dernier était perçu comme un « outil bourgeois ». Toutefois, le savoir juridique du Gisti a toujours été conçu dans une logique de contre-expertise, voire de « doctrine subversive », plutôt que d'expertise institutionnelle. Un membre, énarque, du Gisti témoigne ainsi:

« **C'est par les luttes que l'on renversera le rapport des forces dominantes, dont le droit n'est que l'expression : c'est l'outil du pouvoir, par conséquent il faut lutter contre le droit parce qu'il appartient au pouvoir.** Le point de départ du Gisti consistait à dire le droit est notre outil de travail, on le fabrique d'une certaine manière. C'est un outil de gauche, il faut que nous l'instrumentalisions en faveur de nos thèses. On va donc le mettre dans la bagarre, à notre service. Parce que s'il y a quelque chose qui n'est jamais terminé, c'est bien l'effort de transparence, et l'effort de rectification et d'utilisation du droit pour le conformer à un certain nombre d'objectifs politiques et sociaux... »

1973 - Première marche des paysans du Larzac jusqu'à Paris

La lutte du Larzac est un mouvement de désobéissance civile non-violente contre l'extension d'un camp militaire sur le causse du Larzac qui dura une décennie, de 1971 à 1981, et qui se solda par l'abandon du projet sur décision de François Mitterrand, nouvellement élu Président de la République.

Les rassemblements et le réseautage national résultant de la convergence des luttes au Larzac seront le terreau de ce qui sera plus tard connu comme le mouvement altermondialiste français.

1975 - Loi Weil

Le vote de cette loi est précédé par différents épisodes de la vie politique liés directement ou indirectement à l'interdiction de l'avortement, comme la légalisation de la contraception (1967), le Manifeste des 343 (1971), le procès de Bobigny (1972) puis le Manifeste des 331 (1973). Après le procès de Bobigny, le ministre de la Justice donne consigne au Parquet de ne plus poursuivre les avortements.

Un premier texte dépénalisant l'avortement est déposé sous la législature de Georges Pompidou.

C'est Simone Veil, ministre de la Santé, qui est chargée de préparer le projet de loi par Valéry Giscard d'Estaing, peu après son élection à la présidence de la République. Elle présente ce projet devant l'Assemblée nationale le 26 novembre 1974, et déclare lors de son discours devant les députés :

« Je le dis avec toute ma conviction : l'avortement doit rester l'exception, l'ultime recours pour des situations sans issues. Mais comment le tolérer sans qu'il perde ce caractère d'exception, sans que la société paraisse l'encourager ?

Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme — je m'excuse de le faire devant cette Assemblée presque exclusivement composée d'hommes : aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes.

C'est toujours un drame et cela restera toujours un drame.

C'est pourquoi, si le projet qui vous est présenté tient compte de la situation de fait existante, s'il admet la possibilité d'une interruption de grossesse, c'est pour le contrôler et, autant que possible, en dissuader la femme. »

— Simone Veil, Discours de présentation du projet de loi devant l'Assemblée nationale, le 26 novembre 1974

Le vote fait l'objet de débats houleux, et parfois virulents. La loi est finalement adoptée par l'Assemblée le 29 novembre 1974 à 3 h 40 du matin par 284 voix contre 189, grâce à la quasi-totalité des votes des députés des partis de la gauche et du centre, et malgré l'opposition de la majeure partie - mais pas de la totalité - des députés de la droite, emmenée par Jean Foyer (UDR), et dont est pourtant issu le gouvernement dont fait partie Simone Veil.

9 décembre 1975

Adoption par l'Assemblée générale des Nations unies d'une déclaration des droits des personnes handicapées.

Loi 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales. Elle réglemente les conditions de création, de financement, de formation et de statut du personnel des établissements et services du secteur.

Loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées. Elle fixe le cadre juridique de l'action des pouvoirs publics : importance de la prévention et du dépistage des handicaps ; obligation éducative pour les enfants et adolescents handicapés ; accès des personnes handicapées aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et maintien chaque fois que possible dans un cadre ordinaire de travail et de vie. La loi confie la reconnaissance du handicap à des commissions départementales, distinctes : pour les jeunes de 0 à 20 ans (CDES : commission départementale de l'éducation spéciale) et pour les adultes (COTOREP : commission technique d'orientation et de reclassement professionnelle à partir de 20 ans).

1978 - Référendum autrichien sur l'arrêt du nucléaire

Le mouvement antinucléaire est né après la Seconde Guerre mondiale. Le mouvement antinucléaire est alors un mouvement pacifiste, pour lequel les considérations écologiques sont absentes ou secondaires.

En France est créé le 22 avril 1948, le groupe des Combattants de la Liberté qui deviendront en 1951 le Mouvement de la Paix. Issu de la Résistance, ce mouvement participe aux conférences mondiales.

Le référendum autrichien sur le nucléaire de 1978 est un référendum mis au vote le 5 novembre. Il porte sur l'utilisation civile du nucléaire, dans un contexte de démarrage et de finalisation de la centrale nucléaire de Zwentendorf. Le référendum a eu une participation de 64,1 %. 50,5 % des votants ont répondu non. À la suite de ce référendum, la centrale nucléaire de Zwentendorf reste à l'arrêt définitivement et n'a jamais fonctionné.

La sortie du nucléaire civil a été mise en place en Autriche (1978), Suède (1980), Italie (1987), Belgique (1999), Allemagne (2000), Suisse (2011), dans la province du Québec (2013) et elle est discutée dans d'autres pays.

1981 - Disparition du Bumidom

Le Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer, ou Bumidom, fut un organisme public français chargé d'accompagner l'émigration des habitants des départements d'outre-mer vers la France métropolitaine. Fondé en 1963, il disparaît en 1981 pour céder la place à l'Agence nationale pour l'insertion et la protection des travailleurs d'outre-mer (ANT), renommée Agence de l'outre-mer pour la mobilité ou LADOM depuis 1992. En même temps, quel que soit le niveau d'instruction des migrants, **ils furent embauchés à des tâches subalternes devant prouver que leur niveau était au-dessus de leur apparence**, d'autres se firent happer par la pègre (énormément d'histoires de drogue et de prostitution, de disparitions...). Ce racisme sous-jacent contribua à un enfermement psychologique de ces gens qui ne pouvaient plus exister pour ce qu'ils étaient vraiment.

Le programme mis en place par Michel Debré pour contribuer au repeuplement de la Creuse par la « déportation » d'enfants réunionnais en échange de promesses d'avenir qui a depuis fait scandale a été porté par le Bumidom. De 1963 à 1982, 1 630 enfants réunionnais ont été arrachés à leur île natale et envoyés, pour la plupart, dans la Creuse et en Lozère. Le scandale éclate le 30 janvier 2002, lorsque Jean-Jacques Martial, un Réunionnais exilé en 1966, dépose plainte pour « enlèvement et séquestration de mineur, rafle et déportation ».

1981 - Abolition de la peine de mort

Le 16 mars 1981, en pleine campagne électorale pour les élections présidentielles, François Mitterrand déclare clairement qu'il est contre la peine de mort. Il est élu Président de la République le 10 mai.

- Le 25 mai 1981, François Mitterrand gracie Philippe Maurice, il est le dernier condamné à mort gracié.
- Le 26 août 1981, le Conseil des ministres approuve le projet de loi abolissant la peine de mort.

- Le 17 septembre 1981, Robert Badinter présente le projet de loi à l'Assemblée nationale³⁰

Il est voté le 18 septembre 1981 par 363 voix pour, 117 contre (491 votants, 480 suffrages exprimés).

- Le 9 octobre 1981, la loi est promulguée. La France est l'un des derniers pays d'Europe occidentale (avec la Suisse et son Code pénal militaire (la peine de mort pour du Droit commun était interdite par le Code pénal en 1942), la Belgique et le Royaume-Uni qui l'aboliront, respectivement en 1991, 1996 et en 1998. Les six derniers condamnés à mort ont leur peine automatiquement réduite.
- De 1984 à 1995, 27 propositions de loi visant à rétablir la peine de mort sont déposées au Parlement³¹

1983 - Première révolution burkinabé

Thomas Sankara, né en 1949 à Yako en Haute-Volta et mort assassiné le 15 octobre 1987 à Ouagadougou au Burkina Faso, est un homme d'État anti-impérialiste, révolutionnaire, socialiste, panafricaniste et tiers-mondiste voltaïque, puis burkinabè, chef de l'État de la République de Haute-Volta rebaptisée Burkina Faso, de 1983 à 1987.

Il est le président du pays durant la période de la première révolution burkinabè du 4 août 1983 au 15 octobre 1987, qu'il finit par totalement incarner. Durant ces quatre années, il mène à marche forcée, et y compris en recourant à la répression de certains syndicats ou organisations politiques rivales, une politique d'émancipation nationale, de développement du pays, de lutte contre la corruption ou encore de libération des femmes.

Il est abattu lors d'un coup d'État qui amène au pouvoir Blaise Compaoré, le 15 octobre 1987. Son souvenir reste vivace dans la jeunesse burkinabé mais aussi plus généralement en Afrique, qui en a fait une icône, un « Che Guevara africain », aux côtés notamment de Patrice Lumumba.

1983 - Marche pour l'égalité et contre le racisme

La Marche pour l'égalité et contre le racisme, surnommée par les médias Marche des beurs, est une marche antiraciste qui s'est déroulée en France du 15 octobre 1983 au 3 décembre 1983. Il s'agit de la première manifestation nationale du genre en France.

Durant l'été 1983, de rudes affrontements opposent policiers et jeunes dans le quartier des Minguettes à Vénissieux, une ZUP dans la banlieue lyonnaise.

Le contexte politique est celui des élections municipales partielles à Dreux, où le Front national, jusque-là électoralement marginal, vient de remporter son premier succès avec 16,72 % au premier tour, un an et demi après des cantonales où son candidat Jean-Pierre Stirbois avait déjà fait une percée à 10 % dans le canton de Dreux-Ouest. La liste FN fusionne avec la liste RPR au second tour le 11 septembre 1983, remportant l'élection au détriment de la gauche. Cet événement est très médiatisé à l'époque. **À droite, seuls Bernard Stasi et Simone Veil condamnent cette alliance.** Le 18 septembre, Jacques Chirac déclare « Je n'aurais pas du tout été gêné de voter au second tour pour la liste [RPR-FN]. Cela n'a aucune espèce d'importance d'avoir quatre pèlerins du FN à Dreux, comparé aux quatre ministres

communistes au Conseil des ministres. » L'année suivante, le FN remporte dix sièges aux élections européennes

1994 - Prise de San Cristobal par l'EZLN

La révolte au Chiapas menée par l'Armée zapatiste de libération nationale débute dans les années 1980, mais son événement le plus visible, le soulèvement armé, date du 1^{er} janvier 1994 dans le sud-est du Mexique, avec l'occupation durant quelques heures du palais municipal de San Cristobal de Las Casas. Une partie des communautés du Chiapas (les "zapatistes" ou "néozapatistes") se sont regroupés pour défendre des droits qu'ils pensaient bafoués, et se sont entraînés à l'affrontement armé.

Ce soulèvement a plusieurs causes. Elles sont principalement d'ordre socio-politique et économique et ont trait au respect des droits humains élémentaires.

Le plan prévu par l'accord de libre-échange nord-américain, entré en vigueur en 1994, place sur le même plan les productions intensives du Corn Belt et les cultures agricoles vivrières pratiquées par les peuples indigènes : concrètement, les peuples indigènes devaient cesser de cultiver leurs terres pour acheter les produits à moindre coût au nord du continent. Sans possibilités de paiement, ils étaient donc condamnés, ce qui fut le motif insurrectionnel.

1999 - Démontage du McDonalds de Millau

En août 1999, la Confédération paysanne dirige des actions spectaculaires comme le démontage du McDonald's de Millau contre la taxation des produits agricoles emblématiques par les États-Unis (roquefort, canards gras, moutarde de Dijon, etc.) à la suite du refus de l'Union européenne d'importer du bœuf aux hormones (hormone de croissance) ; des actions également contre les projets de l'Organisation mondiale du commerce et contre l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM). Ces actions rencontrent un écho important au sein de l'opinion publique nationale et internationale.

2006 - Manifestations contre le CPE

Le projet de loi instituant en France le contrat première embauche (CPE) puis son adoption par le Parlement français le 31 mars 2006 entraînent, au cours des mois de février, mars et avril 2006, un important mouvement étudiant et lycéen, soutenu par des partis politiques et par la plupart des syndicats.

Face aux manifestations, le 10 avril, Dominique de Villepin annonce que « les conditions ne sont pas réunies » pour que le CPE s'applique, deux mois après son adoption par le Parlement et dix jours après la validation de la loi (décision 2006-535 DC du 30 mars 2006) par le Conseil constitutionnel. Cette loi est alors retirée.

2008 - Début d'occupation de la ZAD de NDDL

La ZAD de Notre-Dame-des-Landes est une expérimentation sociale montée par les opposants au Projet d'aéroport du Grand Ouest, à Notre-Dame-des-Landes, en Loire-Atlantique, France,

désireux dans un premier temps, notamment de défendre une zone humide préservée, et d'un projet d'aéroport considéré par certains comme un des Grands travaux inutiles.

Elle devient par la suite une zone d'expérimentation de vie en société non marchande et de diverses autres expérimentations sociales, qui perdurera après l'abandon du projet d'aéroport. Le Camp d'Action Climat s'organise sur la ZAD. Il y a entre autres une occupation de l'aéroport existant à Nantes et l'appel des "habitant-e-s qui résistent" à venir occuper la zone. La Gaîté puis la Sècherie sont occupées peu après.

2016 - L'état français est définitivement condamné pour contrôle au faciès

Oui, la police procède à des contrôles d'identité discriminatoires. La Cour de cassation l'a confirmé, dans un arrêt rendu mercredi, rendant ainsi définitive la condamnation de l'Etat pour des contrôles d'identité abusifs. La décision, qui fera jurisprudence, met un terme à la bataille judiciaire de treize plaignants, noirs et arabes, pour voir leur préjudice reconnu. Le Défenseur des Droits salue «une avancée majeure pour la garantie des droits des citoyens».

2017 - Abrogation du livret de circulation pour les non-sédentaires

Le livret de circulation était un document requis et obligatoire en France pour toutes les personnes, enfants compris, n'ayant pas de domicile fixe ni de résidence fixe depuis plus de six mois, et âgées de plus de 16 ans.

Ne pas avoir ce livret alors qu'on le devrait est passible d'une amende, comme le fait de ne pas le faire viser au commissariat tous les ans

Le « carnet de circulation » (art. 5), qui est délivré aux personnes qui sont dans le même cas que celles ayant un livret de circulation, mais qui ne peuvent justifier de ressources régulières. Les personnes dépourvues de ressources régulières sont particulièrement contrôlées, puisqu'elles sont passibles d'une peine d'emprisonnement de trois mois à un an si elles circulent sans ce carnet. Le fait de ne pas le faire viser au commissariat tous les trois mois est passible d'une amende

2018 - Début du mouvement des gilets jaunes

Ce mouvement social spontané trouve son origine dans la diffusion, principalement sur les réseaux sociaux, d'appels à manifester contre l'augmentation du prix des carburants automobiles issue de la hausse de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Face à l'ampleur de ce mouvement, l'exécutif renonce à la hausse de la TICPE. Le président de la République, Emmanuel Macron, annonce ensuite des mesures, entérinées par la loi portant mesures d'urgence économiques et sociales, puis lance le grand débat national, à l'issue duquel il annonce de nouvelles réformes. Cette réponse ne met pas fin au mouvement : des mobilisations, moins nombreuses, persistent sous différentes formes.